

60144 - La femme peut-elle se découvrir devant son oncle en âge avancé?

La question

Ma femme peut-elle se présenter découverte devant l'oncle paternel de mon père âgé de 70 ans ?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

L'oncle de votre père est aussi votre oncle (?). L'oncle du mari n'est pas un mahram (quelqu'un avec qui une femme peut rester en intimité) pour son épouse. Par conséquent, il ne lui est pas permis de découvrir son visage devant lui. Il n'est pas permis non plus à cette personne de rester en tête à tête avec l'épouse en question, même si elle est d'un âge avancé, compte tenu de la généralité des arguments allant dans le sens de la prescription du voile sans faire la distinction entre jeûnes et vieux, comme la parole du Très Haut : « ﷺ Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran, 33 : 59) et comme la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Evitez d'entrer chez les femmes ! ».

- Qu'en est-il du beau frère, ô Messager d'Allah? Dit un homme issu des Ansar.
- Le beau frère, c'est la mort ! Répondit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) (rapporté par al-Boukhari, 5232 et par Mouslim, 2172).

Layth ibn Saad dit : « Le terme hamwu désigne le beau frère et d'autres proches parents du mari comme son cousin paternel.

Les ulémas de la Commission Permanente ont émis une fatwa selon laquelle « **Il n'est pas permis à une femme de se découvrir devant l'oncle de son mari, même s'il était d'un âge avancé, car il n'est pas un mahram pour elle** ».

Fatwa de la Commission Permanente n° 17/424.

Cependant votre épouse peut adresser la parole à votre oncle et s'enquérir de son état (de santé) sans découvrir son visage et sans lui serrer la main.

Allah le sait mieux.